



FICHE D'INSCRIPTION AOÛT 2018

Nom : Prénom : Age :

Précisez sur quel accueil de loisirs vous inscrivez votre enfant :

AOÛT 2018

du 30 juillet au 03 août

du 06 au 10 août

du 13 au 17 août

du 20 au 24 août

Souhaiteriez-vous une facture acquittée : oui non

INSCRIPTION CIRCUIT DE TRANSPORT MATIN ET SOIR

Mon enfant prendra le bus oui non

Si OUI, mon enfant prendra le bus du matin du soir

► il sera pris en charge à la commune de :

A la descente du bus, mon enfant repartira seul accompagné

MODALITES D'INSCRIPTION

Le paiement s'effectue à la réservation et sera encaissé en début de centre : **l'inscription est validée uniquement si la somme due est réglée dans sa totalité lors du dépôt de dossier.**

RAPPEL

La date de retour de dossier est fixée au **mercredi 18 juillet 2018** pour le mois d'août. Attention, les places étant limitées, essayez de restituer les dossiers avant cette date.

Un remboursement peut être fait uniquement en cas de maladie supérieure à 4 jours sur présentation d'un certificat médical.

Pour connaître le coût d'inscription de votre (vos) enfant(s) ou pour les ayants droits à la CAF ou à la MSA, merci de vous rapprocher du directeur de l'accueil de loisirs concerné afin de définir le coût réel qui vous sera demandé.

MODALITES DE PAIEMENT

Cadre réservé à la CCSA

Mode de règlement :

- Chèque Espèce Autre

Facture n°

Reçu envoyé le : / / 2018

**Réunion de présentation le mercredi 18 juillet à 18h30 sur les
différentes structures d'accueil**

Le dossier complet se compose de :

PAR ENFANT

- La fiche de renseignements, à remplir à la première inscription ainsi que la fiche sanitaire

Attention, tout évènement survenu (exemple : changement de responsable légal ou maladie à déclarer) doit nous être signalé afin de mettre à jour les données.

- La fiche d'inscription de la période concernée (mercredis, toussaint, hiver, pâques ou estivale)

- La photocopie du carnet de vaccinations à jour (obligatoire le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant). Dans le cas où les vaccinations ne seraient pas à jour, l'enfant ne pourra pas être accepté à l'accueil de loisirs

UNE FOIS PAR FAMILLE

- La photocopie de l'assurance extrascolaire ou responsabilité civile

- La photocopie de la carte de mutuelle

- La photocopie de la carte vitale

- La photocopie de l'aide aux temps libres (***pour les allocataires CAF feuille verte***)

- La photocopie du bon d'aide aux vacances (***pour les allocataires MSA attention, signature obligatoire sur le formulaire par l'allocataire***)

Pour toute demande de renseignements

Responsable du pôle Enfance et Education : M^{me} Petit Laëticia au 06.87.41.40.99 ou au 03.21.59.17.17

Coordinatrice Administrative des Accueils de Loisirs : M^{me} Beaucamp Caroline au 06.85.96.19.86 ou au 03.21.59.17.17

Pour toute correspondance

Communauté de Communes du Sud-Artois
Service enfance-jeunesse
5, rue Neuve – CS 30002
62452 Bapaume Cedex